



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

# LES AIDES FINANCIÈRES DE LA CARSAT ALSACE- MOSELLE

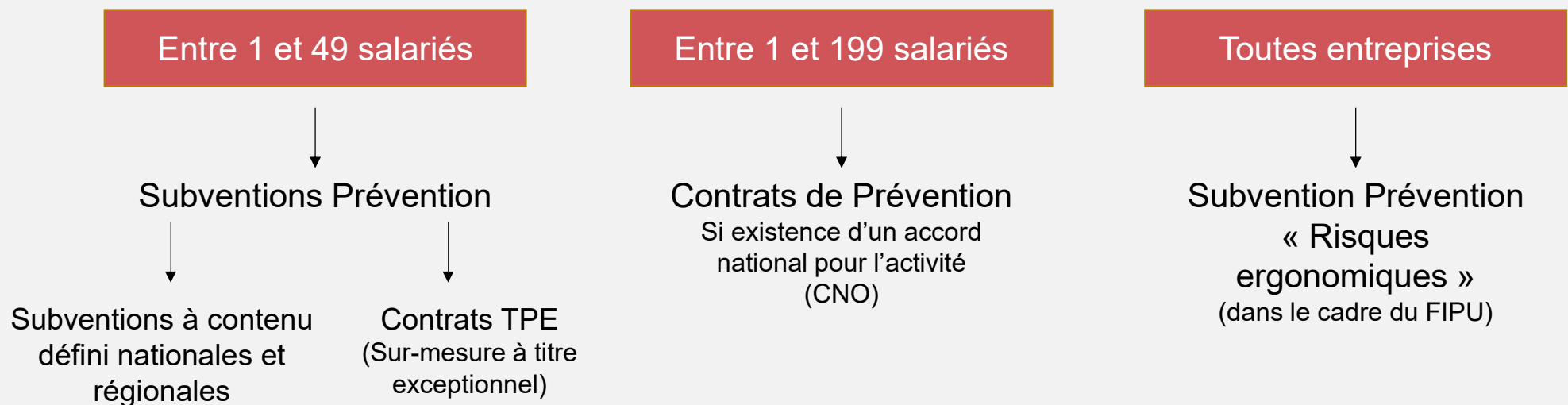
OLIVIER TADENZ  
INGÉNIEUR CONSEIL

11/10/2024

# AIDES FINANCIÈRES

## Objectif

Aider les entreprises à investir dans des solutions de prévention



# AIDES FINANCIÈRES

## Conditions préalables

### Pour prétendre à une aide financière :

- Déclarer au moins un salarié cotisant au Régime Général de la Sécurité Sociale;
- Être à jour de ses cotisations URSSAF;
- Avoir procédé à l'Evaluation des Risques Professionnels et à la rédaction du Document Unique, et son actualisation annuelle;
- Adhérer à un service de santé au travail;
- Avoir informé les représentants du personnel;
- Ne pas faire l'objet d'une injonction ou d'une majoration du taux de cotisation;
- Ne pas bénéficier d'aide d'un autre organisme public pour le même investissement;
- Acheter du matériel neuf.



# SUBVENTION PRÉVENTION RISQUES ERGONOMIQUES

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  

---

Alsace-Moselle

 **l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS  
Agir ensemble, protéger chacun

# CONTEXTE

Loi retraite du 14/04/2023 → Fonds d'Investissement pour la Prévention de l'Usure Professionnelle (FIPU)

Réduction des risques dits « **ergonomiques** » :

- Manutentions manuelles de charge,
- Postures contraignantes,
- Vibrations mécaniques.

87% des maladies  
pro reconnues sont  
liées aux TMS

Le Fonds est réparti pour 3 actions :

Reconversion  
professionnelle  
→ France Compétences

Organismes de Prévention  
de Branches  
→ OPP BTP

Aides directes aux  
entreprises  
→ CARSAT

**Carsat** & Santé  
au travail  
Alsace-Moselle

 **l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS  
Agir ensemble, protéger chacun

# BÉNÉFICIAIRES

La Subvention Prévention « Risques ergonomiques » s'adresse à **toutes les entreprises** implantées en France et relevant du régime général

→ **Sans limite d'effectif**

→ Les travailleurs **indépendants** cotisant à l'Assurance Volontaire AT

Conditions d'éligibilité similaires à toutes les aides financières.

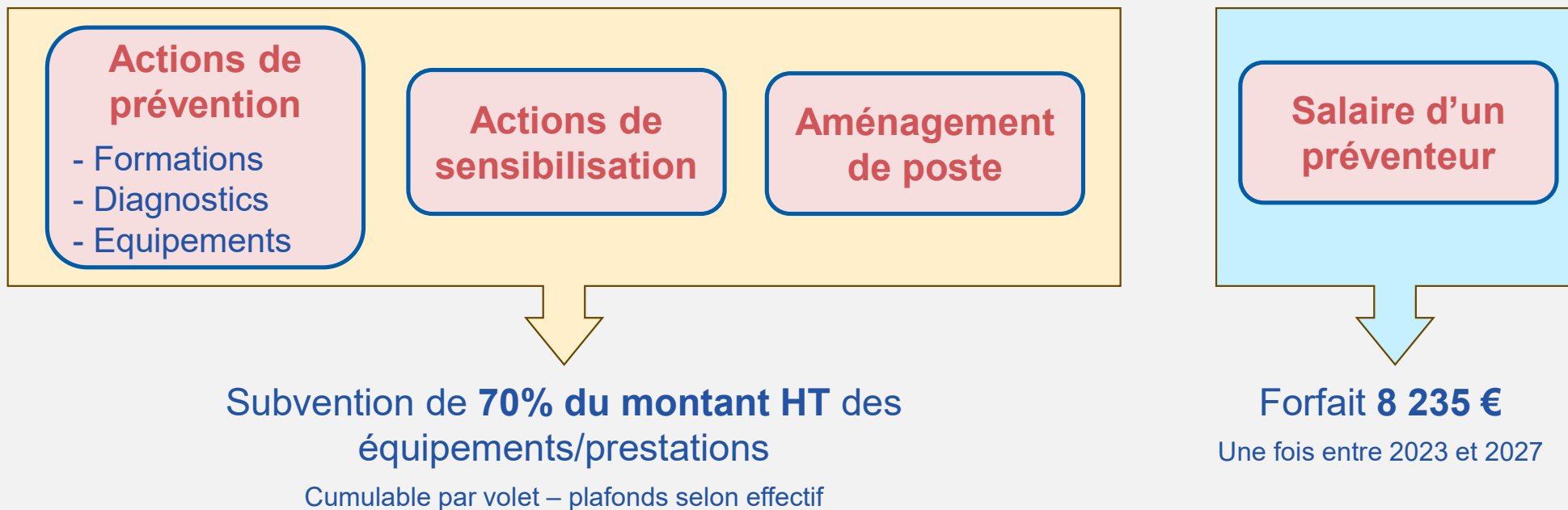
Toutes les informations et documents utiles sur Ameli :

<https://www.ameli.fr/bas-rhin/entreprise/sante-travail/risques/subvention-prevention-risques-ergonomiques>



# TYPES D'AIDES

La subvention se décompose en 4 volets :



# PRISE EN CHARGE

Pour la période  
2024-2027 :

- Plafond par type d'investissement
- Plafond max total par entreprise, selon son effectif.

Plusieurs demandes possibles.

Plafonds et effectif calculés par entreprise (SIREN)

Types d'investissement	Plafond par type d'investissement	Plafond entreprises de moins de 200 salariés	Plafond entreprises de plus de 200 salariés
Actions de prévention équipements, diagnostics, formations	25 000 €	75 000 €	25 000 €
Actions de sensibilisation Infographies, affiches ou événementiel en interne	25 000 €		
Aménagements de poste	25 000 €		
Salaires de préventeurs	Forfait de 8 235 €		

# DEMANDE DIRECTE

**Demande directe avec facture** (pas de réservation préalable)

→ Dossiers traités par ordre d'arrivée jusqu'à épuisement du budget

Demande en ligne depuis le **Compte Entreprise** sur net-entreprises,  
et par mail avec formulaire à compléter pour les travailleurs indépendants.



# ACTIONS DE PRÉVENTION

## 1. Formations

Pour permettre aux entreprises d'acquérir en interne les compétences nécessaires à l'animation et la mise en œuvre d'un projet de prévention des risques ergonomiques.

Formations référencées par le réseau Assurance maladie – Risques Pro et l'INRS.

## 2. Diagnostic ergonomique

Pour analyser les situations de travail, identifier les facteurs de risques ergonomiques et préconiser des actions d'amélioration.

Diagnostic réalisé par une personne compétente d'un organisme référencé.



# ACTIONS DE PRÉVENTION

## 3. Equipements

Liste strictement limitative

Consulter les  
cahiers des  
charges

### ÉQUIPEMENTS DE TRANSFERT



Lève-personnes sur rails  
(configuration en H) en  
établissements sanitaires  
ou médico-sociaux avec  
moteurs et harnais

Potences de levage fixes

Portiques fixes  
ou mobiles

Palonniers et préhenseurs

Monte-meubles  
(déménagement)

Monte-charges  
et monte-plats  
(restauration)

### ÉQUIPEMENTS ROULANTS



Transpalettes électriques

Tracteurs pousseurs et  
timons électriques,  
roues motorisées,  
diablos monte-escaliers  
électriques

### PLANS DE TRAVAIL RÉGLABLES EN HAUTEUR



Tables élévatrices  
motorisées

Plateformes  
à maçonner

Recettes à matériaux

### AUTRES ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES



Filmeuses  
housseuses

Ponts de carrossier  
pour véhicules légers

Systèmes de  
bâchage/débâchage  
automatiques  
de bennes

Auto-laveuses  
compactes

**CUISAC** au travail  
Alsace-Moselle

**Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS  
Agir ensemble, protéger chacun

# ACTIONS DE SENSIBILISATION

Financement d'actions de **sensibilisation** et de **communication** :

- Création d'infographies (affiches, modes opératoires) pour la prévention des risques ergonomiques, documentation...,
- Évènementiels internes de sensibilisation aux risques ergonomiques (frais de logistique, frais de prestation de type animation/préparation/bilan externe par un prestataire)

Justificatif complémentaire à fournir : attestation de l'entreprise



# AMÉNAGEMENT DE POSTE

Les mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail d'un salarié s'inscrivant dans une démarche de prévention de la désinsertion professionnelle peuvent être prises en charge.

Prescription du médecin du travail (annexe 4 issue de l'arrêté du 16 octobre 2017)

Peut concerner l'acquisition d'un ou plusieurs équipements.

## Justificatifs complémentaires à fournir :

- attestation de l'entreprise
- attestation du médecin du travail

# AMÉNAGEMENT DE POSTE

Au titre de la prévention secondaire

La prévention secondaire : qui vise à agir à un stade précoce du risque de désinsertion professionnelle, à l'apparition effective ou anticipée de signaux faibles, liés par exemple à l'âge ou au secteur d'activité d'appartenance des personnes concernées, à l'exposition à certains risques ou à l'exercice de certains métiers. Elle consiste en des actions collectives et ciblées, avec pour objectif d'éviter les accidents et arrêts de travail.

(Circulaire CNAM CIR-27/2024)

# AMÉNAGEMENT DE POSTE

## Au titre de la prévention secondaire

Il est proposé différents types d'aides financières pour réduire l'exposition des salariés à des risques fréquents et importants.

Il s'agit de subventions pour les petites entreprises (moins de 50 salariés) et de la mise en place de contrats de prévention pour les entreprises de plus de 200 salariés. Et depuis quelques mois, le fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) permet d'aider les entreprises dans le cadre de la prévention des risques ergonomiques.

(Circulaire CNAM CIR-27/2024)

# AMÉNAGEMENT DE POSTE

## Annexe 4

<b>SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL</b>	<b>Proposition de mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ou de mesures d'aménagement du temps de travail (art. L. 4624-3 du code du travail)</b>	<b>ENTREPRISE</b>
		Médecin référent

<b>SALARIE(E)</b>	
Nom	Prénom
Date de naissance	

<b>POSTE DE TRAVAIL</b>
<b>OU EMPLOI(S) (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés des associations intermédiaires, mannequins...)</b>
1.
2.
3.



## Documents utiles



**Conditions d'attribution - Subvention Prévention risques ergonomiques**

PDF, 302.86 Ko

---



**Attestation prestataire - financement du diagnostic ergonomique**

PDF, 226.74 Ko

---



**Attestation fournisseur - Equipement**

PDF, 158.99 Ko

---



**Formulaire de demande - travailleurs indépendants**

PDF, 126.05 Ko

---



**Attestation - actions de sensibilisation**

PDF, 130.08 Ko

---



**Attestation - Aménagement de poste**

PDF, 131.45 Ko

- 
- [!\[\]\(5e7394f2d4c4801195c936f6782cc5df\_img.jpg\) \*\*Attestation entreprise : poste dédié à la prévention des risques ergonomiques\*\*](#)  
PDF, 158.51 Ko
- 
- [!\[\]\(e1fe6eb9bf57f509ab5079b52602b182\_img.jpg\) \*\*Attestation de "service fait"\*\*](#)  
PDF, 77.03 Ko
- 
- [!\[\]\(065aa20855a65021b6a59cfa1c4dc269\_img.jpg\) \*\*Liste des formations référencées\*\*](#)  
PDF, 189.79 Ko
- 
- [!\[\]\(e81d6f711c5962d7b2fb91e78ad31d5c\_img.jpg\) \*\*Cahier des charges techniques - Equipement\*\*](#)  
PDF, 206.9 Ko
- 
- [!\[\]\(9e081ab58843630e1a14dabf873801ab\_img.jpg\) \*\*Travailleurs indépendants - coordonnées des caisses régionales\*\*](#)  
PDF, 665.05 Ko
- 
- [!\[\]\(c9249a2a064301f76e425d15d677c82a\_img.jpg\) \*\*Dépliant de présentation de la Subvention Prévention des risques ergonomiques - MAJ Mai 2024\*\*](#)  
Dépliant - PDF, 702.59 Ko

# POUR NOUS CONTACTER

## Votre service prévention en Alsace Moselle

Pour vos questions concernant une aide financière :



[prevention.aides.financieres@carsat-am.fr](mailto:prevention.aides.financieres@carsat-am.fr)

[www.carsat-alsacemoselle.fr](http://www.carsat-alsacemoselle.fr)

[www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)

3679

Service gratuit  
+ prix appel

Pour contacter votre Contrôleur de sécurité :



[prevention.contact.entreprises57@carsat-am.fr](mailto:prevention.contact.entreprises57@carsat-am.fr)

[prevention.contact.entreprises67@carsat-am.fr](mailto:prevention.contact.entreprises67@carsat-am.fr)

[prevention.contact.entreprises68@carsat-am.fr](mailto:prevention.contact.entreprises68@carsat-am.fr)

**Carsat** & Santé  
au travail  
Alsace-Moselle

SECURITE SOCIALE  
  
**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS  
Agir ensemble, protéger chacun



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun



**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**

**DES QUESTIONS ?**